## RECTIFICATIFS

### Rectificatif à la décision d'exécution (UE) 2016/175 de la Commission du 8 février 2016 concernant une mesure prise par l'Espagne conformément à la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil visant à interdire la mise sur le marché d'un type de nettoyeur haute pression

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 33 du 10 février 2016)*

Page 12, au considérant 4:

*au lieu de:* «(4) La déclaration "CE" de conformité délivrée par le fabricant du nettoyeur haute pression faisait référence, entre autres, à la norme harmonisée EN 60335-2-67:2009 "Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 2-67: règles particulières pour les machines de traitement et de nettoyage des sols à usage commercial (CEI 60335-2-67:2002 + A1:2005, modifiés)".»

*lire:* «(4) La déclaration "CE" de conformité délivrée par le fabricant du nettoyeur haute pression faisait référence, entre autres, à la norme harmonisée EN 60335-2-79:2009 "Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 2-79: règles particulières pour les appareils de nettoyage à haute pression et les appareils de nettoyage à vapeur (CEI 60335-2-79:2002 + A1:2004 + A2:2007, modifiés)".»

Page 12, aux premier, deuxième et troisième tirets du considérant 5:

*au lieu de:* «EN 60335-2-67:2009»,

*lire:* «EN 60335-2-79:2009».

Page 13, au considérant 8:

*au lieu de:* «EN 60335-2-67»,

*lire:* «EN 60335-2-79».

---

### Rectificatif à la directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 276 du 20 octobre 2010)*

Page 45, article 30, paragraphe 1, point d):

*au lieu de:* «d) les établissements ayant fourni les animaux;»

*lire:* «d) les personnes auprès desquelles les animaux ont été acquis;».

---